

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTREAL		Référée de	Salle prévue		
No :	500-06-001128-210			Date : 10 avril 2024	
Juge : L'honorable Sylvain Lussier, j.c.s.					Code : JL-4908

Partie demanderesse	Avocat(e) (s)
FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC. et LUCIE GRENIER et SUZIE O'BOMSAWIN Demanderesse	Me David Schulze dschulze@dionneschulze.ca Me Marie-Eve Dumont mdumont@dionneschulze.ca Me Sara Andrade sandrade@dionneschulze.ca Me Mary Eberts eberts@ebertslaw.onmicrosoft.com

Partie défenderesse	Avocat(e)(s)
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA	Me François Joyal francois.joyal@justice.gc.ca Me Josianne Philippe josianne.philippe@justice.gc.ca Me Kateri Vincent kateri.vincent@justice.gc.ca

Nature de la cause	Civile
--------------------	--------

Requête (s)	Demande du PGC pour permission de produire une preuve appropriée
Cote(s)	
20 / 21	

Paratechnicienne judiciaire : Johanne Dion	Interprète	Sténographe
	_____	_____

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE					
Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	13h00	13h30			

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition

	VU la demande du Procureur Général du Canada pour permission de produire une preuve appropriée;
	VU le consentement des demanderesse;
	LE TRIBUNAL :
	ACCUEILLE la demande pour permission de produire une preuve appropriée;

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue	Date : 10 avril 2024	
No :	500-06-001128-210				
Juge : L'honorable Sylvain Lussier, j.c.s.					Code : JL-4908

	AUTORISE le Procureur général du Canada de produire une preuve appropriée;
	AUTORISE la production des pièces, PGC-1, PGC-2 et PGC-3;
	Le tout sans frais de justice.
13h30	Fin de l'audience
	<hr/> SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.
	<hr/> Johanne Dion, paratechnicienne judiciaire.